

Leçon 3

Les ordres de gouvernement



QUESTIONS GUIDES

❶ Comment le gouvernement m'affecte-t-il ?

❷ Comment le gouvernement est-il organisé au Canada ?

APERÇU

Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont une incidence sur la vie des citoyens. Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et champs de compétences.

Dans cette leçon, les élèves explorent les rôles et les responsabilités des différents ordres de gouvernement au Canada grâce à plusieurs outils et activités multimédias. Les élèves déterminent le rôle que jouent les services du gouvernement dans leur vie et étudient l'interdépendance des différents ordres de gouvernement. Dans l'activité de *Conclusion*, les élèves créent un journal

visuel pour montrer les différentes façons dont le gouvernement influe sur leur vie quotidienne.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- expliquer l'importance d'un gouvernement;
- identifier les rôles et les responsabilités qui sont associés aux différents ordres de gouvernement au Canada;
- évaluer comment ils sont touchés par un gouvernement.

Conseils pour le personnel enseignant

- Veuillez utiliser les activités de la façon qui correspond le mieux aux besoins de votre classe.
- Lorsque vous abordez des concepts plus abstraits comme celui de député ou des ordres de gouvernement, ayez recours à des points de repères visuels, comme des photos ou des images, que vous pouvez utiliser avec les élèves tout au long de cette leçon ou du programme de Vote étudiant.
- Matériel nécessaire : accès à Internet, vidéo « Les ordres de gouvernement », les diapositives 3A et 3B, l'accès numérique ou des copies de la fiche 3.1.
- Des gabarits numériques sont offerts pour toutes les fiches d'activité et l'ensemble des vidéos et des diapositives sont disponibles sur le site internet du projet.

Introduction

Discuter du concept de gouvernement et de la nécessité d'établir des règles et des décisions dans la société.

Questions guides :

- Quels types de règles et de décisions sont nécessaires pour les personnes vivant dans une communauté (p. ex. l'éducation et les écoles, les routes et le code de la route, les soins de santé et hôpitaux) ?
- Qui est responsable de la prise de décisions dans la communauté ?
- Que se passerait-il si le gouvernement n'existait pas ?

Les bases

1. À l'aide des images des diapositives 3A « Qui suis-je ? », évaluez les connaissances actuelles de vos élèves sur le gouvernement et la politique au Canada. Les images représentent le premier ministre Justin Trudeau, premier ministre provincial Andrew Furey, la gouverneure générale Julie Payette, les édifices du Parlement et de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador et plusieurs personnes et lieux qui n'appartiennent pas à la scène politique. Cet exercice peut être fait dans le cadre d'une discussion en classe ou les élèves peuvent inscrire leurs réponses sur une feuille.

Ensuite, invitez vos élèves à communiquer ce qu'ils savent sur la structure du gouvernement au Canada.

2. À l'aide des diapositives 3B et de la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada », passez en revue les ordres de gouvernement au Canada. Suggestions de questions pour lancer une discussion avec vos

élèves :

- Qu'est-ce qu'une démocratie représentative ?
 - Quels sont les ordres de gouvernement au Canada ?
 - Pourquoi avons-nous différents ordres de gouvernement ?
 - Quel est le titre des représentants élus pour chaque ordre ?
 - Quel est le nom du chef pour chaque ordre ? Comment ont-ils été choisis ?
3. Indiquez aux élèves que chaque ordre de gouvernement a ses propres compétences. En règle générale, l'ordre de gouvernement qui est le plus proche d'un enjeu s'en charge (p. ex. le gouvernement fédéral est responsable des affaires nationales, comme la défense). Présentez différents exemples de responsabilités et demandez aux élèves de deviner quel ordre de gouvernement en est responsable (p. ex. citoyenneté, permis de conduire, parcs locaux).
 4. Demandez aux élèves de remplir la fiche 3.1 individuellement. Ils auront à surligner ou encrer chacune des responsabilités qui touchent leur vie, à faire des connexions lorsque les gouvernements doivent travailler ensemble et analyser quel niveau de gouvernement les affecte le plus. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs réponses avec un camarade avant de revenir en grand groupe sur l'activité.

Conclusion

Demandez aux élèves de tenir un "journal" ou de créer une bande dessinée portant sur la façon dont le gouvernement influe sur leur vie quotidienne. Les élèves peuvent utiliser des diapositives, du papier ou les applications en ligne.

Étapes :

- Identifier 5 ou 6 activités dans votre vie qui sont influencées par le gouvernement.
- Dessiner une image, prendre une photo ou trouver une image pour représenter l'action/l'activité.
- Rédiger une légende pour identifier le(s) niveau(x) de gouvernement et le domaine de responsabilité.
- En une phrase, expliquer l'impact que cet ordre de gouvernement a sur votre vie. Utilisez des phrases commençant par "Je" pour personnaliser votre résumé.
- Rédiger une déclaration finale globale pour répondre à la question suivante : Le gouvernement est-il important ? Pourquoi ?

IDÉES D'ÉVALUATION

Introduction	Les élèves peuvent-ils expliquer l'importance d'un gouvernement ?
Les bases	Les élèves peuvent-ils reconnaître ou nommer les politiciens et les institutions actuels ? Les élèves posent-ils des questions sur les niveaux de gouvernement ? Les élèves peuvent-ils établir des liens entre les services gouvernementaux et leur propre vie ? Peuvent-ils dégager des responsabilités partagées ? Les élèves sont-ils en mesure de montrer qu'ils comprennent les liens d'interdépendance entre les différents ordres de gouvernement ?
Conclusion	Les élèves peuvent-ils identifier le niveau de gouvernement et le domaine de responsabilité liés à leur action ou activité ? Les élèves peuvent-ils expliquer l'impact du gouvernement sur leur vie ?

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	Modifications • Donnez des exemples ou des images de différentes responsabilités (p. ex. soldats de la défense). • Regardez la vidéo « Les ordres de gouvernement au Canada » avant les discussions en classe et les activités. Enrichissement • Demandez aux élèves d'identifier un enjeu qui les préoccupe le plus dans la communauté. Demandez-leur de prendre contact avec le représentant élu approprié (il peut y en avoir plusieurs) pour lui faire part de leurs préoccupations. Cela peut se faire par la poste, courriel ou à travers les médias sociaux.
Apprenants de langue française	• Fournissez des exemples ou des images pour chaque domaine de responsabilité. • Demandez à des élèves forts de décrire les responsabilités dans leurs propres mots aux apprenants de langue française.
Pédagogie adaptée à la culture	• Étudiez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes d'élus et discutez de la nécessité d'ouvrir la voie à une plus grande diversité en politique. • Discuter des questions spécifiques que les groupes marginalisés peuvent poser aux représentants élus. • Examiner la structure de gouvernance d'une communauté autochtone voisine.
Accessibilité et accommodations	• Le jeu-questionnaire de l'activité <i>Les Bases</i> pourrait également être mené via une plateforme en ligne (par exemple, Kahoot, Google Forms). • L'illustration/le média de l'activité de <i>Conclusion</i> peut être créé et partagé dans un format entièrement numérique. Si des productions matérielles sont créées, assurez-vous d'avoir suffisamment de matériel pour réduire le besoin de partage.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **état fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et de gouvernements distincts (provincial ou territorial) chargés de dossiers locaux.

La **séparation des pouvoirs** repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique. Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les **municipalités** se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison de **compétences partagées**. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux régleminent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés métisses ou inuit, ou des Premières Nations. Ces gouvernements ou conseils autochtones partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

Chaque ordre de gouvernement est formé d'élus qui représentent la population (commettants) de leur secteur désigné (circonscriptions, quartiers, municipalités). Les élus sont responsables de proposer des projets de loi (lois potentielles), de les étudier, d'en débattre et de les adopter, et de soulever les enjeux qui touchent leurs commettants.

Les représentants fédéraux sont appelés députés, les représentants provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont appelés membres de la Chambre d'assemblée et les représentants municipaux sont

appelés conseillers. Les députés fédéraux et provinciaux sont souvent affiliés à des partis politiques. Les représentants municipaux de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas affiliés à un parti.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial ou territorial se nomme le **premier ministre**. Dans les deux cas, le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement.

Au niveau municipal, à Terre-Neuve-et-Labrador, le chef du conseil est appelé le maire. Un maire est directement élu par les citoyens, de sa municipalité. En ce qui a trait à la gouvernance, les municipalités peuvent élire des représentants parmi l'ensemble de la population ou par quartiers, qui divisent la municipalité en plus petites sections géographiques.

En tant que monarchie constitutionnelle, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par le **gouverneur général**, nommé par le souverain sur la recommandation du premier ministre. Dans les dix provinces, le souverain est représenté par le **lieutenant-gouverneur**, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Habituellement, le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau municipal, local ou territorial.